

8 février 2016
Communiqué de presse

L'AhTop se félicite des avancées proposées par le rapport du député Pascal Terrasse

L'Association pour un Hébergement et un Tourisme Professionnels (AhTop) a pris connaissance du rapport du député Pascal Terrasse sur l'économie collaborative, remis ce lundi au Premier Ministre. L'AhTop salue le contenu de ce rapport et se félicite de voir l'une de ses propositions reprise dans un texte qui vise à permettre à l'économie collaborative de trouver toute sa place dans la société.

Les propositions émises par le député Pascal Terrasse sont consécutives d'un long travail de dialogue et d'écoute. L'économie collaborative est une chance pour l'économie française, à condition qu'elle se fasse dans un cadre équitable qui garantisse une concurrence saine et loyale.

« Je suis satisfait de constater que des mesures de bon sens soient prises en compte dans le rapport remis aujourd'hui par Pascal Terrasse à notre Premier Ministre. L'essor de l'économie collaborative doit pouvoir trouver sa place de façon sereine et harmonieuse au sein de l'économie nationale. Il n'y a pas de bonne démocratie sans justice et sans équité » déclare Jean-Bernard Falco, président de l'AhTop.

En effet, la concurrence de cette nouvelle économie est une bonne chose pour tous les secteurs de la société. Cependant elle doit se faire à armes égales et dans le strict respect de la loi existante. C'est dans cette perspective que l'AhTop salue la reprise de certaines de ses propositions. Parmi elles, la communication par les plateformes des montants perçus par les loueurs de leurs revenus annuels aux administrations sociales et fiscales en vue de fiabiliser les déclarations des contribuables. Il s'agit d'une étape cruciale vers la simplification administrative, à l'aune de la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source.

« Ce rapport est une avancée considérable dans la prise de conscience que l'AhTop appelle de ses vœux depuis plusieurs mois. Mais il reste encore du chemin à parcourir. Il est par exemple nécessaire, sur la question de la location de logements meublés de courte durée, que le législateur impose la nécessité pour les loueurs de s'immatriculer auprès d'une autorité compétente et fasse reconnaître la qualité d'intermédiaire aux plateformes, respectant ainsi les dispositions votées dans le cadre de la loi Hoguet. Sur ces points nous rejoignons pleinement les recommandations du GNI » ajoute Jean-Bernard Falco.

A propos d'AhTop

Créée le 21 Juillet 2015 et déjà forte de près de 30.000 adhérents, l'AhTop (Association pour un Hébergement et un Tourisme Professionnels) a vocation à fédérer l'ensemble des professionnels de la filière touristique et unifier en son sein tous les acteurs économiques pour promouvoir un hébergement de qualité et un haut niveau de service et contribuer ainsi à l'attractivité touristique de la France. Elle rassemble les organisations syndicales telles que le SYNHORCAT-GNI, le FAGIHT qui en sont membres fondateurs, la FNAIM, l'UNIS, le SNPI, la chaîne internationale Best Western, la fédération des professionnels parisiens des chambres d'hôtes ainsi que différents acteurs de la filière touristique française (secteur hôtelier, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse, restauration, agences de voyage, professions immobilières et syndicats de copropriété).

Contacts presse

Adrien Cicurel – ac@ellafactory.fr - 06 30 80 73 81

Elise David-Bordier – edb@ellafactory.fr - 06 59 04 43 47